



CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2014

COMPTE-RENDU

Présents : Mesdames Guillemette COUTTET, Anne CROZET, Marina MENGOLLI, Georgette NALESSO, Marie-Neige POCCARD CHAPUIS et Charlotte THOMSON
Messieurs Franck CHENAL, Gérard COLLIN, Emmanuel COLIRE, Marc COLLIN, Christian HEBERT, Pierre JOUANNE, Anthony POCCARD CHAPUIS, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.

A l'unanimité, le procès-verbal du 17 novembre dernier est validé par le Conseil Municipal.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour.

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Accord de partenariat entre les écoles de ski, les communes de Landry et Peisey, le SIVOM Landry Peisey et ADS

Cet accord de partenariat a pour objet de définir les missions d'intérêt général de l'enseignement du ski entre les communes de Landry, Peisey, le SIVOM, les écoles de ski et la société ADS en vue de l'amélioration de la sécurité du domaine skiable et de l'animation générale des stations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet accord de partenariat entre les écoles de ski, les communes de Landry et Peisey, le SIVOM Landry Peisey et ADS.

2. Convention Savoie Nordique – Saison 2014/2015

Savoie Nordic demande de signer une convention pour valider les tarifs des cartes annuelles réciprocitaires ainsi que les conditions de vente de ces cartes et valider le montant de l'adhésion fixé à 100€ pour la saison 2014/2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention et valide le montant de l'adhésion fixée à 100 €.

3. Dates d'ouverture de la Garderie « Le Chat Botté »

Pour répondre aux demandes des familles, les dates d'ouverture de la Garderie ont été modifiées pour que la structure puisse accueillir les enfants du Pays dès le 1^{er} jour d'ouverture de la station, soit le samedi 13 décembre 2014 et les enfants de touristes le dimanche 14 décembre 2014.

Pour acter ces modifications, le Conseil Municipal valide les modifications de dates d'ouverture de la Garderie Le Chat Botté.

II/ FINANCES

4. Complément des tarifs du ski de fond – Saison 2014/2015

Il convient chaque année de délibérer afin de fixer les tarifs pratiqués sur le site nordique du SKI DE FOND. Par délibération en date du 12 mai 2014, le Conseil Municipal a délibéré afin de fixer les tarifs applicables au 1^{er} décembre 2014 et valables pour la saison 2014/2015 concernant notamment les tarifs du gîte d'étape, des badges ski de fond et des locations de matériel.

Toutefois, compte tenu de l'adhésion de la commune à SAVOIE NORDIQUE et la possibilité de vente des cartes « Nordic pass », il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur les tarifs pratiqués pour cette saison 2014/2015.

La proposition de tarification pour la saison d'hiver 2014/2015 est la suivante :

BADGES	Tarifs 2013/2014	Proposition 2014/2015 pour
Nordic Pass National adulte	165,00 €	170,00 €
Nordic Pass National Jeune	37,00 €	38,00 €
Nordic Pass régional Adulte	122,00 €	126,00 €
Nordic Pass régional Enfant	34,00 €	35,00 €
Nordic Pass 73 Adulte	92,00 €	95,00 €
Nordic Pass 73 Enfant	0 €	0 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le complément de tarif mentionné ci-dessus pour la saison 2014/2015.

III/ RESSOURCES HUMAINES

IV/ TRAVAUX/URBANISME/MARCHES

V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✓ *Date du prochain Conseil Municipal*

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 15 décembre 2014.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.